



Jugement par défaut

Par fred29400

bonjour ,

j'ai été jugé par défaut il y environ 5 ans , j'avais demandé un report d'audience à cause de mon travail , cela n'a pas été accepté , donc jugement par défaut sur lequel j'ai fait appel .

Quelques mois plus tard , je reçois ma convocation pour le jugement en appel , mais je me suis retrouvé incarcéré pour une autre affaire (3 mois) , je n'ai pas été extrait de la maison d'arrêt pour m'y présenter malgré ma demande , j'ai donc été encore une fois jugé par défaut et maintenant , je dois être placé sous bracelet électronique le 2 mars 2016
ma question est la suivante ; me reste t'il un recours pour contester cette décision ?

merci pour votre réponse

bien cordialement